

## MAIRIE DE DISSAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil neuf le vingt deux janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Marie France ROBIN, Madame Arlette BRISON, Madame Véronique PELOQUIN, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT

**EXCUSEE** : Annick PLUMEREAU donne pouvoir à Madame Sophie SEGUIN  
Monsieur François ARANDA donne pouvoir à Monsieur Gérard ANDRE  
Monsieur Damien AUBRION donne pouvoir à Monsieur Carlos FERREIRA

Monsieur Aymeric DUVAL a été désigné secrétaire de séance

*Après avoir fait approuver le compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2008, Monsieur Remblier tient à remercier les agents municipaux qui ont assuré la continuité du service public et particulièrement ceux du service technique pour leur réactivité et efficacité lors de la période d'intempéries neigeuses.*

#### **1/ Convention entre la commune de Dissay et de Jaunay Clan relative à l'interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable sur la zone I-Parc**

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activités I-Parc par la Communauté de Communes du Val Vert du Clain sur les territoires des Communes de Jaunay Clan et de Dissay, une interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable a été réalisée en vue de sécuriser la partie de la zone située sur le territoire de la Commune de Jaunay Clan, notamment en terme de défense incendie.

En conséquence, il est proposé aux membres de l'Assemblée de signer une convention qui définit les modalités de vente d'eau potable entre la Commune de Dissay et la Commune de Jaunay Clan.

L'eau est vendue à la Commune de Jaunay Clan sur la base des tarifs pratiqués aux abonnées de Dissay, que la Commune de Dissay s'engage à communiquer chaque année à la Commune de Jaunay Clan.

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans et sera renouvelable par reconduction expresse, les parties se réservant la possibilité de la modifier par avenant.

Pour mémoire : \* tarifs 2007 0.90 € H.T. /m3

\* tarifs 2008 0.93 € H.T. /m3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les dispositions de ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint Délégué, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en application.

## **2/ Acquisition de parcelles suite à l'avis du Domaine**

La commune de Dissay envisage d'acquérir des parcelles (pour une surface totale d'environ 6085 m<sup>2</sup>) à Chaix afin de constituer une réserve foncière destinée à installer le nouveau centre technique municipal.

L'assemblée délibérante

-demande à Monsieur le Maire de solliciter le service du Domaine pour une estimation des terrains

-prendra une décision dans le cadre du vote du budget 2009.

## **3/ Minoration de factures d'eau**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, accepte

- de minorer une facture d'eau de l'abonné n°18 01 00945 d'un montant correspondant à 6500 m3 (compteur O6TA146166)
- de minorer une facture d'eau de l'abonné n°18 01 02314 d'un montant correspondant à 80 m3 (compteur 97259167).

et demande à Monsieur le Maire d'en informer le SIVEER pour suite à donner.

## **4/ Contrats d'entretien de Val Vert Services (sanitaires publics)**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte le contrat passé avec Val Vert Services pour l'entretien des sanitaires publics (à côté de l'école). Montant annuel : 744 € HT pour 2009.

## **5/ Convention d'assistance technique pour le logiciel NOE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante accepte le renouvellement du contrat d'assistance technique pour le logiciel NOE permettant la facturation et le suivi du secteur Enfance jeunesse (395 € HT/an pour 2009).

## **6-Signature d'une convention financière avec les Francas pour 2009**

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante,

- décide de verser la totalité de la subvention prévue au budget 2009 à l'association Les Francas de la Vienne dans le cadre de la délégation de service public pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs du centre de Puygremier soit **41200 euros**
- dit que cette subvention sera versée trimestriellement (10300 €) le
  - 1<sup>er</sup> février
  - 1<sup>er</sup> mai
  - 1<sup>er</sup> juillet
  - 1<sup>er</sup> octobre

- autorise Le Maire à signer avec les Francas la convention financière nécessaire dans le cas du versement d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 euros
- dit qu'un exemplaire de cette convention sera annexé à la présente délibération.

**6bis/Avenant n°3 au bail de location du centre de Puygremier avec l'association « Les Francas de la Vienne »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le bail de location du centre de Puygremier entre la commune de Dissay (bailleur) et l'association les Francas (locataire) et propose une suspension de l'article 8 relatif à la révision du loyer pour l'année 2009.

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de suspendre, par un avenant n°3, l'article 8 du bail de location du centre de Puygremier à compter du 1er janvier 2009.
- dit qu'en conséquence, l'article 7 du bail relatif au montant du loyer est modifié et que le montant trimestriel des loyers payables à terme échu sera de
  - 5852.85 € HT soit 7000€ TTC pour le 1er trimestre 2009
  - 5852.85 € HT soit 7000€ TTC pour le 2ème trimestre 2009
  - 5852.85 € HT soit 7000 € TTC pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2009
  - 5852.85 € HT soit 7000 € TTC pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2009
- dit que les autres articles du bail demeurent inchangés
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant

**7/Convention avec FCI Conseil pour l'aide au recrutement du Directeur Général des Services et (éventuellement) l'accompagnement dans la prise de fonction**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23.10.2008 relative à la consultation de cabinet de consultants pour l'aide au recrutement d'un DGS et indique que trois réponses ont été reçues.

Après délibéré et examen des propositions, à l'unanimité, le conseil municipal

-retient la proposition du cabinet FCI Conseil 13 allée des anciennes serres 86280 Saint Benoit pour un coût de 4500 euros HT (correspondant à 5.5 jours de prestation pour le recrutement) et 90 euros HT /l'heure pour l'accompagnement à la prise de fonction (option).

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document contractualisant cette mission.

**8/ Validation du cout estimatif de la première phase des travaux de l'école P-E Victor et demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de restructuration et d'extension de l'école élémentaire Paul Emile Victor.

Après la phase de concertation avec les utilisateurs, menée par l'Agence Technique Départementale, les différents diagnostics et études préliminaires, le maître d'œuvre, Beaudouin-Engel, architecte mandataire, a réalisé une esquisse et une évaluation du coût d'opération, tenant compte des souhaits de la municipalité. Il convient maintenant que l'assemblée délibérante se prononce sur le phasage des travaux et en approuve le coût estimatif

Après délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante

- décide la construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie à l'école Paul Emile Victor pour un coût estimatif des travaux de 1 450 000€ HT soit 1 734 200€ TTC (y compris l'aménagement de la cour N°4 pour un montant de 150 000€ HT soit 179 400 € TTC)
- accepte le coût total de cette opération estimé à 2 051 165€ HT soit 2 449 270 € TTC (voir détail ci-joint)
- Décide d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics
- décide d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme)
- décide de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE

### **9/ Acquisition d'une parcelle (AR 440)**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur de la parcelle AR 440 d'une superficie de 4127 m<sup>2</sup> sise en bordure de l'Allée des Bouleaux. Il précise que l'actuelle propriétaire propose un prix de 13 € le m<sup>2</sup>.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante,

- décide d'acquérir la parcelle AR 440 d'une superficie de 4127 m<sup>2</sup> à 13 euros le m<sup>2</sup> (soit 53651 €)
- dit que la commune de Dissay prendra à sa charge les frais d'actes afférents à cette acquisition
- dit que les crédits seront inscrits au BP 2009
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

### **10/ Opération de cession-acquisition de terrains sur les Hauts de Montigny**

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante à l'unanimité, décide de :

- céder à titre gratuit la moitié du chemin rural dit de Beau Chapeau désormais référencée AS n°576 (337 m<sup>2</sup>) à Monsieur Louis OUVRARD et AS n°577(8m<sup>2</sup>) à la SCI Du haut de Montigny
- d'acquérir à titre gratuit de la SCI de Montigny la nouvelle voie référencée désormais AS n° 574(voir plan ci-joint).

et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

### **11/ Prestation optionnelle pour le Site Internet**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 dernier 2008 validant le choix du prestataire pour la création du site Internet de la commune

Après différentes réunions de travail avec le prestataire retenu, l'entreprise 2S3I, la Commission Communication propose au conseil municipal d'ajouter une fonctionnalité supplémentaire au site Internet : d'un photo-blog collaboratif, où l'on proposera aux internautes disséens de publier leurs photos sur des thématiques déterminées (patrimoine, environnement, loisirs...).

Après délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante

- accepte l'option supplémentaire relative à la mise en place d'un photo blob collaboratif sur le site Internet pour un coût de 740 € HT.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette prestation avec l'entreprise 2S3I de Chasseneuil du Poitou.

### **12/ Marché complémentaire pour travaux de la canalisation des Marais**

Monsieur le Maire expose :

La commission d'appel d'offres, dans le cadre du marché passé avec l'entreprise SADE relatif aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable dans les Marais des Louardières, a examiné un avenant pour des travaux complémentaires.

Ces travaux ont été réalisés dans des conditions techniques difficiles compte tenu de la nature du site : les terrains marécageux ont imposé des dispositions techniques particulières pour la réalisation des terrassements (utilisation d'une pelle mécanique type marais, mise en place de blindage et d'un dispositif adéquat de pompage des eaux de nappe) et qui ont conduit à élargir les surfaces de débroussaillage.

En conséquence de ces circonstances techniques imprévues, le montant des travaux doit être réévalué de 21 015, 20 € HT. Le montant du marché initial était de 67 388,50 € HT. La plus-value représente donc environ 31,2 % du marché initial.

Le conseil est appelé à statuer sur cet avenant.

Après délibéré, et après s'être interrogé sur les responsabilités du maître d'œuvre (SIVEER) et de l'entreprise SADE dans l'estimation et la conduite de ces travaux, à l'unanimité, l'assemblée délibérante

- accepte ce marché complémentaire d'un montant de 21015,20€ ht
- autorise Monsieur le Maire à signer ce marché complémentaire avec l'entreprise SADE ;

### **13/ Contrat annuel pour balayage de la voirie**

Monsieur le Maire rappelle que le balayage de la voirie est confié à l'entreprise Roiffé Travaux Location, 4, rue du Souvenir à Roiffé (Vienne)

A l'unanimité, le conseil municipal

- accepte la proposition tarifaire de l'Entreprise Roiffé Travaux Location pour le balayage de la voirie durant l'année 2009 (pour 13 passages) et pour un montant de 13468.46 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise.

### **14/ Devis de SOGEO pour diagnostic géotechnique du trait de la Charbonnière**

Monsieur le Maire indique qu'il s'avère indispensable d'effectuer un diagnostic géotechnique avant d'entreprendre tous travaux sur cette voie.

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée délibérante

- accepte le devis de l'entreprise SOGEO qui s'élève à 4 415,03 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis

## Présentation par les adjoints des dossiers de la commission dont ils ont la charge

### Gérard ANDRE :

CODEVAL : le site n'est pas encore choisi, mais devrait l'être en 2010 après toutes les études nécessaires.

Communauté de Communes Val vert du Clain : les entreprises SCREG et Colas ont été retenues pour le marché de voirie. ; le marché de maîtrise d'œuvre ne sera attribué que lors du conseil communautaire du 13 février.

Pour l'instruction et le contrôle des permis de construire, et dans la perspective du désengagement des services de l'Etat, il pourrait être envisagé la création d'un poste de contrôleur communautaire financé en partie par la TLE( taxe locale d'équipement).

Un groupe de travail réfléchit à la signalitique des pistes cyclables et des chemins piétonniers.

Festival vert aura lieu le 7 juin avec pour thèmes « les pistes cyclables » dans le secteur de Marigny.

Déplacement du marché hebdomadaire : voir compte rendu de la dernière réunion de la commission « vie économique »

### Françoise DEBIN :

ZNIEFF : mise en place du 2<sup>ème</sup> parc, travail sur la préservation du site avant ouverture au public, constitution d'un groupe de volontaires bénévoles pour l'entretien pour l'entretien régulier des moutons

Commission voirie le 29.01 à 20h30

Salle polyvalente : Mme DEMERY (architecte) va reprendre le dossier avec l'ATD ;

### Michel FRANCOIS :

Dissay ,les échos : beaucoup de travail collectif et remerciements à M.Licoine pour la mise à disposition gratuite de photos.

Site Internet : relecture du contenu le 28.01 à 20h30

CCJ : mise en place officielle effectuée la 10.01 avec constitution de 2 commissions (culture-sport-loisirs et environnement - cadre de vie).

Signalitique des bâtiments : 6 entreprises se sont manifestées à ce jour.

Réunions (3 ou 4 ) de quartiers prévues entre le 30 mars et le 17 avril 2009.

Rappel : à travers son budget, la commission communication est le support communication des autres commissions.

### Pierre BREMOND :

L'état des lieux lors des locations des salles est opérationnel

Journée du sport avec notamment remise de trophées aux sportifs ; une commission extra municipale travaillera sur le sujet le 26.01 à 20h30

Réorganisation de la Maison des Associations : dossier en cours avec le permis de construire.

Bibliothèque : après une gestion associative, va devenir municipale(avec des bénévoles)et intégrer le réseau des bibliothèques de la communauté de communes de Val Vert du Clain et de la BDV (Bibliothèque Départementale de la Vienne)

### AGENDA :

- Loto de l'APE le 8 février à la salle polyvalente
- Cinéma de Nini le 24.01 à la Maison des Associations : quelques places encore disponible
- Assemblée générale du SIVEER le 30.01 à Quinçay
- Dis say quoi organisé par le comité de jumelage le 14.02.2009
- Prochain conseil municipal le 19 février à 20h30